

## **Compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2013**

Les élus du conseil municipal se sont réunis en séance publique jeudi 20 juin. Ils ont adopté le procès verbal de la séance du 28 mars et délibéré sur les dossiers à l'ordre du jour.

### **DECISIONS BUDGETAIRES**

Les dossiers budgétaires et financiers ont été préalablement examinés par la commission des finances lors de sa réunion du mardi 18 Juin 2013.

Tribunes du pré Majonneinc : Le conseil municipal a autorisé la réalisation des travaux de réfection de la tribune du « Pré Majonneinc » et a procédé à une inscription budgétaire de 50 000 €.

### **DECISIONS FINANCIERES**

Subventions : Le conseil a accordé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 610€ au club de rugby ORCR à la suite de l'organisation au gymnase municipal du spectacle avec Vincent Moscato; et à l'association Euroculture pour un montant de 1 500 € pour l'organisation sur la commune d'ateliers et de manifestations publiques                    Gestion et opérations

Station d'épuration : Le conseil a autorisé le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle station d'épuration du bourg avec le bureau d'études G2C Environnement 19 Brive dont l'offre a été classée n° 1 par la Commission d'Appel d'Offres à la suite de ses réunions des 29 Mai et 20 Juin 2013.

Biens sectionnaires à vocation agricole : Le conseil a décidé de prolonger l'ensemble des conventions pluriannuelles d'exploitation relatives aux biens sectionnaires à vocation agricole de la commune jusqu'au 31 Mars 2015 permettant ainsi de respecter le délai de résiliation et de reconduire les conditions et modalités de ces conventions.

Caserne de gendarmerie : Le Conseil a approuvé les conditions et modalités de la révision du bail de la caserne de gendarmerie (bail en date du 27/08/2010) à compter du 1er Janvier 2013 permettant l'actualisation du loyer annuel.

### **TRAVAUX**

Rue Jean Ménardie : dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Jean Ménardie, le conseil municipal a adopté les dispositions techniques d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et téléphonique proposées par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

### **CESSIONS & ACQUISITIONS FONCIERES**

Lotissement du pré Bijou : le conseil a autorisé la cession à Mr et Mme Emilien Barbat, domiciliés 15, lotissement « Les Mazets Sud » à Riom-ès-Montagnes, du lot n°8 du lotissement du Pré Bijou, d'une superficie de 1233 m².

Section de Chabrouillou : à la suite du vote favorable des électeurs de la section de « Chabrouillou » et de l'accord intervenu entre l'acquéreur et un propriétaire riverain, le conseil municipal a confirmé la cession de la parcelle I n°484, d'une superficie de 4.137 m², en faveur de Mr Milnerowicz Jean Pierre.

### **ADMINISTRATION GENERALE / PERSONNEL**

Communauté de Communes : le conseil municipal a autorisé le transfert à la Communauté de Communes du Pays Gentiane de la compétence «gestion de proximité des transports scolaires

assurés par le Conseil Général» au sein du bloc de compétences optionnelles III (Politique du logement et du cadre de vie).

## **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le conseil a décidé de reconduire la prise en charge des horaires de ramassage scolaire intramuros ne relevant pas du Conseil Général et qui ne seront donc pas transférés à la Communauté de Communes, soit à 11 H. 30 et 13 H. 30. De fixer la participation éventuelle des familles et à signer la convention à conclure avec l'entreprise de transport scolaire.

## **PERSONNEL MUNICIPAL**

Le conseil a autorisé le recrutement de 2 agents saisonniers non titulaires à temps complet pour renforcer l'effectif des services techniques municipaux durant la période du 1er Juillet au 31 Août 2013.

## **A.T.E.S.A.T.**

Par délibération du 14/02/2013, le conseil municipal a décidé d'approuver le principe d'un conventionnement A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'aménagement du Territoire) pour l'année. Le conseil a ainsi approuvé le contenu exact du projet de convention intervenant dans les domaines du bâtiment, de la planification, de l'accessibilité des voiries et des espaces publics, de la structuration intercommunale et de l'environnement et a autorisé le maire à signer cette convention.

## **MOTION SUR LES FINANCES DES DEPARTEMENTS**

A la demande du Conseil Général du Cantal, le conseil a accepté de soutenir la motion adoptée à l'unanimité par l'assemblée départementale :

- demandant au Gouvernement de réviser les critères de calcul du potentiel financier et des conditions d'attribution des crédits de péréquation et du fonds exceptionnel afin d'assurer un mécanisme pérenne tel qu'instauré en 2011 en faveur des départements ruraux,
- réaffirmant la sollicitation du département de bénéficier d'une dotation au titre de la 2ème section du fonds exceptionnel pour 2013, permettant de maintenir l'équilibre de ses ressources globales de péréquation, soit 8,5 M€,
- demandant un traitement différencié et privilégié pour les départements dans le cadre de la réduction, qui est souhaitée la plus limitée possible, des dotations d'Etat à intervenir à compter de 2014,
- demandant la mise en œuvre d'un accompagnement, tant en moyens financiers qu'humains, de l'exercice des compétences actuelles et de tout nouveau transfert à intervenir dans le cadre de l'acte III de la décentralisation en projet.

## **TRAVAUX**

- Les travaux du village de La Molier sont pratiquement achevés
- Les travaux des gîtes du Sedour sont terminés, 10 gîtes sur les 11 prévus sont en service, le 11ème sera réalisé après la saison. L'escalier extérieur est en cours de réalisation.